

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

<b>10x</b>		<b>14x</b>		<b>18x</b>		<b>22x</b>		<b>26x</b>		<b>30x</b>	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
	<b>12x</b>		<b>16x</b>		<b>20x</b>		<b>24x</b>		<b>28x</b>		<b>32x</b>

No. 179.

---

---

4e Session, 8e Parlement, 29 Victoria, 1865.

---

---

**BILL.**

Acte pour amender la charte des mines d'or  
De Léry, incorporée en vertu de l'acte  
27-28 Victoria, chapitre 23.

---

Reçu, et lu, pour la 1ère fois, vendredi 26  
août 1865.

Seconde lecture, lundi 28 août 1865.

---

L'hon. M. CAUCHON.

---

**QUEBEC.**

IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX,  
RUE STE. URSULE.

**Acte pour amender la charte des mines d'or De Léry, incorporée en vertu de l'acte 27 et 28 Victoria, chapitre 23.**

**C**ONSIDERANT que le premier jour de juillet dernier, l'honorable Joseph Prémabulo, Canohon, de la cité de Québec, George Honoré Simard, écuyer, du même lieu, Thomas Glover, écuyer, du même lieu, John Greaves Clapham, le jeune, écuyer, du même lieu et l'honorable Frank Fuller, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, ont obtenu, sous le nom de la compagnie des mines d'or De Léry, un acte d'incorporation par lettres patentes émises sous le grand sceau de la province du Canada, conformément aux dispositions d'un acte passé dans les 27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> années du règne de Sa Majesté, chapitre 23; et considérant que la dite compagnie a par pétition représenté que ses opérations seraient facilitées par l'accroissement du nombre de ses directeurs, et qu'elle a demandé la passation d'un acte à cette fin; et considérant qu'il est expédient d'accéder à cette demande; A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du Canada, décrète ce qui suit :

15 1. Les affaires de la compagnie des mines d'or De Léry, nonobstant tout ce Bureau des que contenu dans sa dite charte ou dans le dit acte, seront administrées par directeurs. un bureau de pas moins de trois ni de plus de quinze directeurs, et si le bureau actuel des directeurs venait à passer un règlement, comme il y est par le présent autorisé, pour augmenter le nombre de directeurs à quinze ou à un nombre moindre, le dit bureau pourra remplir les nouvelles charges ainsi créées 20 en la manière prescrite dans le dit acte pour le cas de vacance.

4. Le présent acte sera considéré comme formant et formera partie de l'acte Interprétation-27-28 Victoria, chapitre 23, en tant seulement que la dite compagnie est concernée.

25 5. Le présent sera réputé acte public.

Acte public.